

ANTICIPER UN ÉVÈNEMENT À RISQUE

Un évènement à risque c'est quoi?

Une rencontre sportive qui comporte des risques de **violences** et/ou d'incivilités de par l'importance de l'enjeu, du nombre de participants ou de tout autre tension.

On entend par violence «un fait qui provoque dommage à autrui».

On entend par incivilité «une ignorance volontaire des règles de politesse qui normalisent les relations entre les personnes sur la base du respect et de la courtoisie». Elles ont pour conséquences de rompre un code de «bonne conduite» entre les personnes et de nuire aux relations interpersonnelles.

Qu'est ce qu'il se passe si j'identifie une rencontre à risque?

Des points de vigilance seront à prévoir.

Au moins 72h avant il faudra contacter:

- Le référent de la Cellule de Prévention et d'Accompagnement des Clubs (CPAC) : Cédric Martinez : cpacsport33@ac-bordeaux.fr
- Les forces de l'ordre située à proximité géographique du lieu de rencontre

Comment je les contacte?

Une fiche navette intitulée «rencontre à risque» doit être remplie puis communiquée par mail aux SDJES et aux forces de l'ordre les plus proches.

Vous trouverez cette fiche ici.

En fonction de l'évaluation du risque, les forces de sécurité décideront du dispositif de prévention à mettre en place.

Des actions de formation ou d'autre nature pourront être mise en place à destination de la communauté sportive en fonction de l'évaluation du risque.

Pourquoi dois-je les contacter?

En tant que dirigeant es, organisateurs rices de manifestations sportives, il est de votre devoir de prévenir tout risque d'évènement violent et/ou d'incivilité.

Anticiper un risque c'est le limiter en permettant la mise en place d'actions adaptées à la situation. Pour cela, la CPAC a été créée afin de vous accompagner du mieux possible.

Pour rappel les objectifs de la cellule sont:

- Préventifs :
 - Anticiper et de prévenir les risques éventuels sur des manifestations sportives ;
 - Accompagner les comités départementaux et les clubs dans la préparation des rencontres supposées à risque ;
 - Mettre en place des stratégies d'action, de communication et de formation (dirigeants, éducateurs, arbitres, personnes relais...);
 - Échanger sur les expériences, actions et initiatives prises et à prendre ;
- Réparatif :
 - Orienter et d'accompagner les personnes ou associations « victimes » mais aussi les personnes sanctionnées (réhabilitation);
- Amélioratif:
 - Recenser les incidents survenus lors des rencontres sportives.